









Bulletin mensuel des observations des expulsions menées par Human Rights Observers, projet soutenu par l'Auberge des Migrants, à Grande-Synthe et ses alentours, Nord - Avril 2022

Depuis 2017, le projet HRO a pour mission d'observer, de documenter et de dénoncer les violences d'Etat perpétrées à l'encontre des personnes en situation d'exil à la frontière Franco-britannique *.

Chiffres concernant les expulsions quotidiennes des lieux de vie informels :

	Au moins 1 expulsion de lieux de vie informel		Au moins 120 tentes et bâches détruites
	Au moins 39 mineur.e.s isolé.e.s rencontré.e.s **		Des vêtements saisis au moins 31 fois
	Au moins 2 arrestations lors de l'expulsion dont un mineur		Au moins 9 caddies remplis d'affaires personnelles ont été détruits

La stratégie politique consistant à éviter les "points de fixation" a conduit à des expulsions de plus en plus fréquentes et violentes dans le Dunkerquois. Certaines options d'hébergement ne sont pas communiquées auprès des habitant.e.s des lieux de vie expulsés. Au cours de ces opérations, tous les abris, biens de premières nécessités et affaires personnelles sont alors détruits. Ces opérations d'épuisement et de harcèlement sont accompagnées de contrôles d'identité souvent abusifs (Cour de cassation, 25 avril 1985, n° de pourvoi 84-92916) et donnent lieu à des arrestations puis placements en rétention administrative alors illégaux. Ces contrôles d'identité et arrestations arbitraires sont quotidiens, même en dehors du contexte des expulsions.

Dans le cadre de la politique de harcèlement menée à la frontière, l'Etat a mené une opération d'expulsion de grande ampleur à Dunkerque le 28 avril. Lors de cette expulsion, les biens personnels des personnes (tentes, couvertures, sacs, papiers d'identité, téléphones portables, médicaments, vêtements etc.) ont été détruits sur place et/ou jetés à la benne, sans leur laisser la possibilité de les récupérer. Ces actes contraires à la loi (Art 322-1 et suivants du Code pénal) ont été commis sous les yeux d'huissiers de justice en charge des expulsions.



L'équipe HRO a constaté l'utilisation systématique de machinerie lourde, y compris des tracteurs et pelleteuses, pour détruire et ainsi vider les zones des affaires personnelles des personnes expulsées. Cela alors même que les propriétaires de ces affaires étaient, souvent, à côté. Comme les expulsions précédentes, toutes les tentes et les abris sont détruits par la société "Ramery" sous la supervision des forces de l'ordre et de l'Etat. ***



Lors de l'opération d'expulsion, les membres de HRO ont été témoins de violences et intimidations à l'encontre des personnes exilé.e.s malgré les entraves aux observations. Sans prétendre à l'exhaustivité, nous avons documenté, entre autres, qu'un membre des CRS a dit à une personne exilée "Soit tu vas dans le bus, soit tu vas au commissariat", un autre membre des CRS a dit à une autre personne exilée « Pas par là, pas de discussion » en l'absence d'interprète pour se faire comprendre.

Harcèlement des observateur.ice.s lors de l'observation des expulsions :



3 tentatives d'intimidation :

Les observateur.ice.s se sont vu.es contrôler leurs identités. Aussi, les membres de HRO ont enregistré plusieurs entraves aux observations. Un membre des forces de l'ordre a indiqué « qu'il était interdit » de filmer pour empêcher la documentation. Un autre membre des forces de l'ordre a dit "Vous n'avez pas d'autres choses à faire ?". Des périmètres arbitrairement définis ont également été mis en place pour éloigner les observateur.ice.s.

* Nos données se basent sur nos observations et ne sont donc pas exhaustives.

**Le nombre de signalements effectués est au dessus du nombre réel de mineur.e.s isolé.e.s qui étaient en situation de rue et de danger sur le territoire Grand- Synthois au mois de Avril 2022. Sur ce territoire, aucune association non mandatée n'a d'activité spécifique ciblant les MIE, contrairement à Calais, et se trouve en capacité d'effectuer ce travail d'identification précise (Source : Utopia 56)

*** Ramery est une société mandatée par l'Etat chargée de saisir et de détruire les biens lors des expulsions.